



Assurance invalidité

Ai-je besoin d'assurance invalidité?

Voilà une question que vous ne vous êtes peut-être jamais posé, mais qui vaudrait la peine d'être examinée compte tenu des sérieuses conséquences que pourrait avoir une invalidité sur l'un de vos biens les plus précieux, votre capacité de travailler et de gagner votre vie.

Les réponses aux questions ci-après pourront vous aider à comprendre les répercussions que pourrait avoir une maladie ou une invalidité soudaine sur votre capacité de travailler et de gagner votre vie, ainsi que sur votre avenir financier.

1 Quand prévoyez-vous prendre votre retraite?

Point à considérer : plus la date de votre retraite est éloignée, plus votre sécurité financière sera exposée longtemps au risque d'invalidité.

2 Quel pourcentage de votre revenu provient de vos placements?

Point à considérer : plus ce pourcentage est faible, plus vous êtes à la merci de votre capacité de travailler et de gagner votre vie.

3 Pendant combien de temps pourriez-vous maintenir votre niveau de vie actuel en ne comptant que sur vos économies?

Point à considérer : plus cette période est courte, plus vous serez vulnérable advenant une invalidité. Et n'oubliez pas que les sommes retirées d'un REER sont soumises à l'impôt sur le revenu.

4 Dans quelle mesure vos enfants, votre conjoint ou vos parents dépendent-ils de vous financièrement?

Point à considérer : si vous devenez invalide, les personnes à votre charge auront toujours besoin d'un soutien financier.

5 Selon vous, combien l'État vous versera-t-il si vous devenez invalide?

Point à considérer : les principales prestations d'invalidité versées par l'État sont les suivantes : prestations d'assurance-emploi, indemnités pour accident du travail et prestations du RRQ/RPC.

Ces trois types de prestations prévoient des conditions d'admissibilité et des restrictions.

6 Combien croyez-vous pouvoir emprunter si vous devenez invalide?

Point à considérer : puisque vous ne travaillez pas aux yeux du prêteur, ce dernier acceptera-t-il de vous prêter de l'argent?

7 Si vous êtes incapable de travailler en raison d'une invalidité, votre conjoint réussira-t-il à combler la différence de revenu?

Point à considérer : même si cela est possible (en faisant des heures supplémentaires, par exemple), bien des conjoints préfèrent plutôt travailler moins pour prendre soin de leur partenaire.

8 À combien s'élève l'assurance invalidité que vous possédez actuellement et que couvre-t-elle?

Point à considérer : même les personnes qui ont déjà une assurance invalidité par l'intermédiaire de leur employeur constatent parfois, après examen, que leur couverture est insuffisante ou qu'elle comporte des restrictions.

L'une ou l'autre de vos réponses soulève-t-elle des doutes dans votre esprit?

Dans l'affirmative, vous avez peut-être besoin d'une assurance invalidité individuelle. La Financière Manuvie offre toute une gamme de produits de remplacement du revenu grâce auxquels vous n'aurez pas à utiliser votre épargne ou vos placements ou à contracter un emprunt pour compenser la perte de revenu.

Personne ne prévoit devenir invalide. Mais on peut parer à cette éventualité en souscrivant un produit de remplacement du revenu.

Pour en savoir davantage sur les produits d'assurance invalidité de la Financière Manuvie, veuillez communiquer avec votre conseiller.

Les produits canadiens d'assurance invalidité sont offerts par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de la Financière Manuvie. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne et le titre d'appel Pour votre avenir sont des marques de service et de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

06/2011

01200

 **Financière Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir^{MC}